

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 26 juin 2025**L'an Deux Mille vingt-cinq, le 26 juin à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
20 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **GRASSET** Éric représenté par Monsieur **LAPORTE** Christian.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur **AMBROISE** Philippe procuration à Monsieur **BOUCHER RÉZÉ** Séverine,
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,
Madame **LARIVIÈRE** Yvette procuration à Monsieur **LABROUE** Cédric,
Madame **LAFOZ** Michèle procuration à Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques,
Monsieur **MOULY** Jean-Pierre procuration à Madame **STARCK** Josiane,
Monsieur **PAILLAS** Lionel procuration à Madame **TALET** Marie-Lou,
Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse procuration à Monsieur **ARONDEL** Jean-Pierre,
Monsieur **SCHMITZ** Jean-Marc procuration à Monsieur **JURQUET** Bernard,
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier.Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie**Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 35
Pouvoir(s) : 9
Votants : 44****N°2025C72IGP : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR PORTER LE
DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE À UNE ÉCHELLE SUPRA EPCI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C72IGP-DE

Reçu le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Vu le Contrat Opérationnel de Mobilité « Vallée-du-Lot » ;

Vu le Contrat d'Objectif Territorial « Lot et Bastides » ;

Vu le projet de convention annexé ;

Le Contrat Opérationnel de Mobilité « Vallée-du-Lot » engage ses signataires à s'inscrire dans une dynamique de développement et de coordination du covoiturage. Réunies dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial « Lot et Bastides », les Communautés de Communes Fumel Vallée du Lot, Bastides en Haut Agenais Périgord, Lot et Tolzac et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois ont décidé d'agir conjointement sur ce domaine.

Elles souhaitent accompagner les usagers et les inciter à partager leurs véhicules pour les trajets du quotidien. Il est notamment prévu de réaliser des campagnes d'information, de diffuser un service de mise en relation entre les conducteurs et les passagers mais également de verser une participation financière aux frais des conducteurs.

En vue de réaliser des économies d'échelle et assurer une coordination efficace des actions à mener, les EPCI ont souhaité constituer entre elles un groupement de commande et ont désigné comme coordonnateur la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Les conditions de ce groupement sont définies dans le cadre d'une convention dont le projet est annexé à cette délibération et qui devra être signée par l'ensemble des participants.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Décide d'approuver la création d'un groupement de commande destiné à porter le développement et la coordination du covoiturage ;

2°) – Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération ;

3°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant légal, à signer tous les actes afférents à cette délibération ;

4°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant légal, en tant que coordonnateur, à solliciter tous les financements possibles dans le cadre du développement du covoiturage ;

5°) – Décide d'inscrire les crédits nécessaires pour ce dispositif au budget des exercices 2025 et suivants ;

6°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C72IGP-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 1^{er} juillet 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 1^{er} juillet 2025
